



## AVIS DE NÉGOCIATION D' ACTIONS

### AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX FONCTIONS DE NÉGOCIATION – T3 2017

#### Bourse de Toronto, Bourse de croissance TSX, Bourse Alpha TSX

Le Groupe TMX a le plaisir d'annoncer les modalités relatives à un certain nombre d'améliorations apportées à la fonction de négociation d'ordres cachés inscrits aux registres de la Bourse de Toronto (« TSX ») et de la Bourse de croissance TSX (« TSXV »), ainsi que l'adoption d'un nouveau type d'ordre qui pourra être utilisé dans le cadre des enchères d'ouverture.

Un résumé des améliorations, qui devraient entrer en vigueur au troisième trimestre de 2017, figure ci-après.

Le déploiement de l'environnement d'essai (« GTE ») prévu pour le 23 juin 2017 comprendra seulement les désignations des ordres établies par l'OCRCVM et l'ajout d'une valeur supplémentaire à l'étiquette administrative de la TSX.

Un avis ultérieur sera publié afin d'annoncer les dates prévues pour l'environnement d'essai et pour la production ayant trait aux améliorations visant les ordres cachés groupés inscrits aux registres et la mise en place du type d'ordre limité au cours d'ouverture (*Limit on Open* ou « LOO »).

Il est maintenant possible de consulter les nouvelles spécifications de saisie d'ordres et de diffusion de données tenant compte de ces améliorations à partir du portail de documentation des Marchés boursiers TMX à l'adresse :

<https://www.tcbdata.com/tmxequitymarkets/login.cfm>

Une version actualisée du *Guide des types d'ordres et des fonctionnalités* sera également publiée au cours des prochaines semaines afin de mettre en évidence les modifications apportées, le cas échéant.

**Améliorations apportées à la fonction de négociation des ordres cachés inscrits aux registres de la TSX et de la TSXV\***

*(sous réserve des approbations réglementaires)*

La fonction de négociation des ordres cachés inscrits aux registres de la TSX et de la TSXV sera améliorée pour accepter trois nouveaux types d'ordres cachés à cours fixé et pour mettre en place la capacité de gérer les ordres cachés de balayage.

La TSX et la TSXV modifieront le mode d'opération de la fonction de quantité minimale (« MinQty ») actuelle en supprimant l'exigence des 20 lots réguliers ainsi que l'avantage de priorité qu'apporte l'instruction de quantité minimale.

Une nouvelle instruction pour ordre de quantité minimale sera mise en place pour permettre de négocier uniquement avec les contreparties des ordres cachés qui répondent à l'exigence d'ordre de quantité minimale.

La fonction d'ordres iceberg actuelle sera améliorée pour offrir aux participants la fonction aléatoire d'actualisation de la quantité affichée en fonction d'une fourchette donnée.

De plus amples renseignements à ce sujet ont été publiés dans le site [demande de commentaire](#) le 27 avril 2017.

Caractéristique	Description
Types d'ordres cachés à cours fixé	<p><u>Ordre à cours fixé primaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le cours est fixé au meilleur cours acheteur et vendeur national protégé (« NBBO protégé ») du même côté.</li><li>Les ordres de sens inverse seront permis et pourront être concurrentiels ou passifs, mais devront suivre des échelons de cotation valides.</li></ul> <p><u>Ordre à cours fixé selon le marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le cours est fixé au NBBO protégé du côté opposé.</li><li>Seuls les ordres de sens inverse passifs seront permis. Par défaut, leur cours sera fixé à un échelon de cotation du NBBO protégé du côté opposé, et les ordres devront suivre des échelons de cotation valides.</li></ul> <p><u>Ordre à cours fixé selon une amélioration minimale du cours</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Fournira l'amélioration minimale du cours requise sauf lorsqu'il s'agit d'un demi-échelon de cotation, où le cours de l'ordre sera fixé au NBBO du même côté.</li></ul>

Caractéristique	Description
Ordre caché de balayage	<p><u>Ordre Seek Dark Liquidity® (« SDL® ») seulement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un ordre exécuter immédiatement sinon annuler (<i>Immediate or Cancel</i> ou « IOC ») ou un ordre exécuter sinon annuler (<i>Fill or Kill</i> ou « FOK ») qui sera seulement exécuté en appariement avec la liquidité d'un ordre caché en attente.</li> </ul> <p>Les choix suivants sont permis dans le cas d'un ordre de type Seek Dark Liquidity :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Choix 1 - négociation par appariement avec des ordres cachés en attente à des cours pouvant être aussi près qu'à un échelon de cotation du NBBO protégé du côté opposé, à l'intérieur de la fourchette du NBBO protégé du côté opposé, ou correspondant au cours limite de l'ordre s'il est moins concurrentiel.</li> <li>Choix 2 - négociation par appariement avec des ordres cachés en attente à des cours pouvant atteindre le NBBO protégé du côté opposé, ou au cours limite de l'ordre s'il est moins concurrentiel.</li> </ul>

Caractéristique	Description
Quantité minimale et taille minimale pour appariement	<p><u>Quantité minimale (« MinQty »)</u>          Disponible pour tous les ordres cachés et sera en vigueur pour les exécutions actives et passives.</p> <p>Exécutions actives : La fonction MinQty détermine le volume total minimal à respecter (peu importe la taille de chacun des ordres distincts à exécuter) aux fins d'une exécution active.</p> <p>Exécutions passives : La fonction MinQty permet l'exécution d'un ordre en attente par appariement avec un ordre entrant de sens inverse si l'exécution de l'ordre passif aura lieu ou si elle respecte au moins la condition de quantité minimale.</p> <p><u>Taille minimale pour appariement (« MIS »)</u>          La fonction MIS détermine la taille minimale que doit avoir un ordre de sens inverse pour pouvoir être exécuté par appariement avec un ordre donné. La fonction MIS sera offerte uniquement pour les ordres cachés (ordres à cours fixé, ordres cachés à cours limité et ordres SDL). Les ordres MIS entrants ne seront pas exécutés en appariement avec des ordres visibles passifs.</p>

Caractéristique	Description
Taille aléatoire d'actualisation de la quantité affichée d'un ordre iceberg	<p><u>Fourchette d'affichage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les participants pourront définir une fourchette de volume minimal et maximal qui, lorsqu'appliquée à leur quantité affichée, déterminera le plafond et le plancher de la taille aléatoire d'actualisation de la quantité affichée.</li> <li>Lors de la saisie d'un nouvel ordre iceberg, ou lorsqu'un ordre iceberg est actualisé, un volume d'affichage aléatoire lui sera attribué à l'intérieur de la fourchette fournie par l'utilisateur.</li> <li>La valeur aléatoire doit être un multiple de lots réguliers, et le volume minimal de la fourchette doit être d'au moins un lot régulier.</li> </ul>

**Amélioration de la fonction d'enchères d'ouverture de la TSX et de la TSXV\***  
*(sous réserve des approbations réglementaires)*

Il est également projeté d'ajouter un nouveau type d'ordre, à savoir l'« ordre limité au cours d'ouverture », qui pourra être utilisé au moment des enchères d'ouverture. L'objectif est de permettre aux participants de préciser qu'un ordre n'est valide que pendant l'enchère d'ouverture.

D'autres renseignements figurent dans le document [demande de commentaire](#) publié le 27 avril 2017.

Caractéristique	Description
Ordre limité au cours d'ouverture (« LOO »)	<p><u>Ordre limité au cours d'ouverture (« LOO »)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un ordre limité au cours d'ouverture (« LOO ») est valable le temps d'une enchère d'ouverture, toute portion non exécutée étant annulée immédiatement avant le début de la séance de bourse continue.</li> </ul>

**Modifications conformes aux désignations et identificateurs de l'OCRCVM**

Les bourses de TMX mettront en œuvre des changements pour respecter les directives énoncées dans l'Avis de l'OCRCVM 16-0123, qui exigent que tous les ordres saisis sur un marché précisent les désignations d'ordres appropriées comme définies au paragraphe 6.2 des Règles universelles d'intégrité du marché (« RUIM »).

Caractéristique	Description
Désignation d'ordre groupé	<p>Les clients qui placent des ordres regroupant des ordres clients, des ordres non clients et des ordres propres doivent utiliser la désignation appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À cette fin, TMX intégrera la nouvelle valeur « BU » à l'étiquette correspondant au type de compte.</li> </ul>
Désignation pour les applications liées à des dérivés	<p>Les participants qui saisissent une application organisée au préalable pour compenser une transaction sur un titre qui est un dérivé connexe doivent utiliser la désignation appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À cette fin, TMX intégrera la nouvelle valeur « D » à l'étiquette correspondant au type d'application, pour désigner une application liée à un dérivé.</li> </ul> <p><i>Remarque : Les applications liées à des dérivés doivent respecter le meilleur cours acheteur et vendeur (« TBBO »), sont sujettes aux interférences sur le marché, et déterminent le dernier cours vendeur national (« NLSP »).</i></p>
Transparence du marqueur de contournement	<p>Le marqueur de contournement doit être un marqueur non public pour les ordres de contournement qui ne font pas partie d'une transaction désignée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'étiquette de contournement sera une étiquette privée dans tous les messages du centre de diffusion TMX qui ne découleront pas d'une application de contournement.</li> </ul>

### Autre modification

Une nouvelle valeur sera ajoutée à l'étiquette administrative de la TSX pour identifier les ordres qui établissent un nouveau niveau de cours au NBBO selon certains critères déterminés par la TSX. Ce champ fournira des renseignements supplémentaires aux utilisateurs au sujet de leurs ordres qui établissent un nouveau niveau de cours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de cette annonce, veuillez communiquer avec l'équipe de gestion des comptes.

Jeff Foster	416 947-4229
Robert Domanko	917 499-7400
Matthew Lee	416 947-4665
Michael Tintinaglia	416 947-6679
Graham MacKenzie	416 947-4534

Groupe TMX, TMX, le logo de TMX, TMX Group, Toronto Stock Exchange, TSX, TSX Venture Exchange et TSXV sont des marques de commerce de TSX Inc. Alpha Exchange, Seek Dark Liquidity et SDL sont des marques de commerce d'Alpha Trading Systems Limited Partnership et elles sont utilisées sous licence.